

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°49-CC/2013/CCDS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance du 09 décembre 2013

L'an deux mil treize et le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS à Kourou, sous la présidence de M. Robert PUTCHA, 2^{ème} Vice-Président.

Titulaires Présents :

MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU, René-Serge HORTH,

Titulaires Absents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Mme France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE,
Charles RINGUET, Alain MICHEL, , Nadège NADEAU
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL,
Adelson MAGLOIRE, Jean-Christian GABRIEL, François MINFIR, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON,

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°13 du 05 avril 2013
VU l'avis favorable du bureau du 29/11/2013,
Vu le PV de Carence de la réunion du conseil communautaire du 06/12/2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :



	Filière administrative		Filière technique	
Catégorie A	1	Directeur général des services		
	1	Attaché- Responsable ressources humaines		
	1	Attaché- Responsable affaires sociales		
	1	Attaché- Chargé de mission Aménagement	1	Ingénieur- Chargé de mission Environnement
	1	Attaché- Chargé de mission Développement économique		
	5		1	
Catégorie B	1	Rédacteur - Assistante de direction	2	Coordonnateurs de collecte
	1	Rédacteur – Responsable du service comptable et budgétaire		
	1	Rédacteur – Responsable de l'Administration Générale		
	3		2	
Catégorie C	2	Adjoint administratifs	2	Adjoint techniques – agents de collecte
	2		2	
TOTAL	10		5	

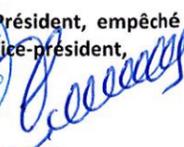
Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 4
- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 09 décembre 2013

Pour extrait et certifié conforme


Pour le Président, empêché
Le 2^{ème} Vice-président,

Robert PUTCHA

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
20 DEC. 2013
ARRIVÉE
Transmis A.....